



## Compte-Rendu du CONSEIL MUNICIPAL lundi 2 décembre 2013 à 20H30

Nombre de conseillers :  
En Exercice : - 17  
Présents : 11  
Votants : 16  
Dont 5 pouvoirs

L 'AN DEUX MIL TREIZE

Le LUNDI 2 décembre 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune de CHIRENS

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la Mairie, sous la présidence de Mr Gilbert DOS-SANTOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2013

PRÉSENTS : Gilbert DOS-SANTOS, Maire, Elisabeth DELAY, Thierry COMMANDEUR, Lilian DELUBAC, Jacques IVOL, adjoints ; Pierre CARRE, Sylviane COLUSSI, Jean-Claude JULLIN, Bernard LY, Bertrand MAURICE, Gisella MOSCA, conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSÉ : Jean-Paul TIRARD

POUVOIRS : Jean-Christophe ARNAULT à Jacques IVOL, Cédric CHARTON à Jean-Claude JULLIN, Christine GUTTIN à Sylviane COLUSSI, Denise HAHN à Gilbert DOS-SANTOS, Joséphine MOREL à Elisabeth DELAY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Elisabeth DELAY

Monsieur le maire, informe de changements à l'ordre du jour, plusieurs délibérations étant reportées ultérieurement.

Monsieur le Maire annonce que Madame MOSCA arrivera à 21 h00.

### **Finances :**

#### **DELIBERATION 2013-090 : RELATIVE A LA DECISION MODIFICATIVE N°3**

##### **INVESTISSEMENT**

###### **Dépenses**

|   |                   |
|---|-------------------|
| <u>Article (Chap.) - 020 (020) : Dépenses imprévues</u>   | <u>-1 810,00</u>  |
| <u>Article (Chap.) 020 (020) : Dépenses imprévues</u>     | <u>-3 343,00</u>  |
| <u>Article (Chap.) 2031 (20) - 52 : Frais d'études</u>    | <u>3 343,00</u>   |
| <u>Article (Chap.) 2151 (21) - 50 : Réseaux de voirie</u> | <u>-11 000,00</u> |
| <u>Article (Chap.) 2151 (21) - 59 : Réseaux de voirie</u> | <u>11 000,00</u>  |
| <u>Article (Chap.) 21718 (21) - 41 : Autres terrains</u>  | <u>1 810,00</u>   |
| <u>Total</u>  | <u>0,00</u>       |

##### **FONCTIONNEMENT**

###### **Dépenses**

|   |                   |
|---|-------------------|
| <u>Article (Chap.) 022 (022) : Dépenses imprévues</u>                   | <u>-2 300,00</u>  |
| <u>Article (Chap.) 61523 (011) : Voies et réseaux</u>                   | <u>5 485,00</u>   |
| <u>Article (Chap.) 6218 (012) : Autres personnel extérieur</u>          | <u>14 400,00</u>  |
| <u>Article (Chap.) 6336 (012) : Cotisations au centre nationale</u>     | <u>499,00</u>     |
| <u>Article (Chap.) 6411 (012) : Personnel titulaire</u>                 | <u>10 000,00</u>  |
| <u>Article (Chap.) 6413 (012) : Personnel non titulaire</u>             | <u>-10 330,00</u> |
| <u>Article (Chap.) 64162 (012) : Emplois d'avenir</u>                   | <u>4 755,00</u>   |
| <u>Article (Chap.) 64168 (012) : Autres emplois d'insertion</u>         | <u>-3 444,00</u>  |
| <u>Article (Chap.) 6451 (012) : Cotisations à l'URSSAF</u>              | <u>-6 500,00</u>  |
| <u>Article (Chap.) 6453 (012) : Cotisations aux caisses de retraite</u> | <u>550,00</u>     |
| <u>Article (Chap.) 6454 (012) : Cotisations aux ASSEDIC</u>             | <u>-1 200,00</u>  |
| <u>Article (Chap.) 6455 (012) : Cotisations pour assurance du pers.</u> | <u>4 360,00</u>   |
| <u>Article (Chap.) 6458 (012) : Cotisations aux organismes sociaux</u>  | <u>768,00</u>     |
| <u>Article (Chap.) 6475 (012) : Médecine du travail, pharmaci</u>       | <u>-600,00</u>    |
| <u>Article (Chap.) 6535 (65) : Formation</u>                            | <u>1 000,00</u>   |
| <u>Article (Chap.) 6574 (65) : Subv.fonct.aux asso.&amp;autres pe</u>   | <u>2 300,00</u>   |
| <u>Total Dépenses</u>   | <u>19 743,00</u>  |

## Recettes

|                           |                  |
|---------------------------|------------------|
| <u>Article 6419 (013)</u> | <u>14 258.00</u> |
| <u>Article 6419(013)</u>  | <u>5 485.00</u>  |
| <u>Total Recettes</u>     | <u>19 743.00</u> |

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Arrivée de madame Gisella MOSCA à 21 h

### **DELIBERATION 2013-091 : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION SIGNEE LE 21/02/2013 ENTRE LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DU VOIRONNAIS (SISV) ET LA COMMUNE DE CHIRENS POUR L'AMENAGEMENT DU TERRAIN DE FOOTBALL, DES ECLAIRAGES, DE VESTIAIRES ET PARKINGS ASSOCIES AU COLLEGE DE CHIRENS**

Monsieur le Maire explique que la convention initialement signée le 21/02/2013 entre le Syndicat Intercommunal Scolaire du Voironnais et la commune de Chirens pour l'aménagement du terrain de football, des éclairages, des vestiaires et parkings associés au collège de CHIRENS, présentait des montants de travaux et de subventions prévisionnels. Ces montants étant aujourd'hui connus précisément pour les travaux, il convient de prendre un avenant afin d'effectuer des mises à jours à l'article 5.2 de la convention initiale relatif au coût des travaux ; à l'article 5.5 de la convention initiale relatif aux subventions et à l'article 5.6 de la convention initiale relatif à l'échéancier des versements de la commune de CHIRENS.

Somme due après ajustement aux coûts réels des travaux et des subventions perçues pour la ville de CHIRENS : 368 584.00 TTC

Soit :

0.00€ pour l'année 2012  
92 000.00€ pour l'année 2013  
92 000.00€ pour l'année 2014  
92 000.00€ pour l'année 2015  
92 584.00€ pour l'année 2016

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n° 1 et propose de l'adopter.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

### **DELIBERATION 2013-092 : APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A L'ETUDE DE PROGRAMMATION URBAINE DE L'AMENAGEMENT CŒUR DU VILLAGE**

Monsieur Le Maire laisse la parole à Monsieur Lilian DELUBAC pour présenter au Conseil Municipal le déroulement de l'opération «Coeur de Village». Le marché d'étude de programmation a pour objet la réalisation de l'opération : aménagement et urbanisation du cœur de village, sur des principes de composition urbaine et paysagère des différents espaces, ainsi que sur la base d'une approche plus économique et sociale.

Dans le cadre de la gouvernance mise en place pour l'émergence de ce projet de « Coeur de village », la commune avait souhaité dès le démarrage de l'opération mettre au cœur de la réflexion la gouvernance habitante par la mise en place d'une médiation culturelle.

Au fur et à mesure des études de conception, cette démarche de projet innovante, a montré la nécessité d'élargir la réflexion sur certains espaces publics avec les partenaires associés au projet.

Cette réflexion élargie s'est traduite par la mise en place d'ateliers, groupes de travail et réunions supplémentaires, qui sont à prendre en compte dans le cadre de l'étude.

L'avenant n°1 a pour objet :

de prendre en compte la réalisation de réunions supplémentaires souhaitée par la maîtrise d'ouvrage

dans le cadre la mission de conception d'ensemble du projet.

Ces prestations supplémentaires sont réparties comme suit :

**Co-traitant n°1 : Olga Braoudakis**

Forfait organisation et animation de 7 réunions : 7 x 250 € HT= 1 750 € HT comprenant les déplacements et la production de documents supports. Cette somme n'est pas soumise à TVA.

**Co-traitant n°3 : De l'Aire**

Forfait organisation et animation de 5 réunions : 5 x 250 € HT= 1 250 € HT comprenant les déplacements et la production de documents supports.

Soit un total de **3000 € HT soit 3 343 € TTC** (le co-traitant n°3 est non assujetti à la TVA)

En conséquence la passation d'un avenant est nécessaire afin de prendre en compte ces réunions supplémentaires et de modifier le montant de la tranche ferme du marché qui est porté de 78 768.00 € HT soit 87 458.05 € TTC à **81 768,00 € HT soit 90 801.05 € TTC**. Le montant TTC du marché sera soumis à la législation en cours concernant la TVA. Nota bene : un certains nombres de poste ne sont pas soumis à TVA.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

*Monsieur le Maire précise que ce projet a été présenté en comité de pilotage au Pays Voironnais dans le cadre de sa compétence optionnelle Aménagements structurants. Présenté le 8 novembre 2013 par Monsieur le maire accompagné de Madame Joséphine MOREL, Monsieur Pierre CARRE, ce projet a été déclaré éligible. Par conséquent si la nouvelle équipe municipale poursuit ce projet, le Pays Voironnais prendra en charge le coût financier des aménagements structurants.*

**DELIBERATION 2013-093 : RELATIVE A DEUX DEMANDES DE SUBVENTION VERSEES A L'ASSOCIATION DU SOU DES ECOLES DE CHIRENS EN FAVEUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**

Monsieur le Maire explique qu'une quatrième classe de l'école élémentaire devant participer aux sorties piscine, la charge en incombera au Sou des écoles pour un montant de 800,00 €. Il est également prévu par l'école élémentaire une sortie nature d'un montant de 1500,00 € à la charge du Sou des Ecoles. Monsieur le Maire propose de verser deux subventions à l'association du Sou des écoles afin de réaliser ces deux activités.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

**DELIBERATION 2013-094 : RECOURS CONTRE LE PLU : AUTORISATION AU MAIRE DE DEFENDRE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire expose que le PLU ayant été adopté le 9 avril 2013, il est possible que celui-ci soit contesté par des administrés. Monsieur le Maire rappelle que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de lui déléguer un certain nombre de ses compétences dont celle lui permettant d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Afin de répondre à des recours en justice des administrés et dans le but de favoriser la bonne gestion de la commune, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de lui déléguer le pouvoir d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et ceux auprès de toutes les juridictions.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

**DELIBERATION 2013-095 : ANNULATION DE LA DELIBERATION N°2012-020 PORTANT SUR L'ACQUISITION FONCIERE DE LA PARCELLE AE N° 44 EN BORDURE DE LA ROUTE DE CHARTREUSE**

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération du 29 mars 2012 n° 2012-020, le Conseil municipal l'avait autorisé à entamer les négociations avec le Conseil Général de l'Isère pour l'acquisition de la parcelle AE n° 44 en bordure de la Route de Chartreuse (rd 1075) pour augmenter la réserve foncière de la commune de CHIRENS en vue d'un éventuel aménagement public.

Il se trouve que le Conseil Général a également été sollicité pour l'implantation d'un commerce. Dans la mesure où ce commerce répond aux besoins patents de la population, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'abandonner le projet d'acquisition tel qu'il avait été envisagé par la précédente délibération. Monsieur le Maire rappelle par ailleurs que tout nouveau projet, et en particulier cette implantation, fera l'objet d'une consultation obligatoire auprès du service urbanisme par les notaires en charge de la vente de cette parcelle.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

*Monsieur le Maire tient à préciser que les quatre délibérations suivantes découlent du travail de mise à jour de tous les contrats de agents de la commune par Marie-Claire CAN.*

**DELIBERATION 2013-096 : APPROBATION DU VERSEMENT DU RAPPEL DU SUPPLEMENT FAMILIAL AUX AGENTS EN CDD**

Monsieur le Maire expose que le supplément familial de traitement est un accessoire obligatoire de la rémunération des agents des collectivités territoriales, ouvert en fonction du nombre d'enfants à charge. Les agents titulaires, ainsi que les agents non-titulaires, en sont bénéficiaires.

Monsieur le Maire explique que ce supplément familial de traitement n'a pas été versé aux agents non-titulaires pour une période remontant à septembre 2007. Monsieur le Maire souhaite pallier ce manque en remboursant deux agents concernés pour un montant Brut total de : 2233.24 €

Monsieur le Maire rappelle que ce montant est touché par une déchéance quadriennale, le remboursement ne pouvant être réalisé au-delà du 1er janvier 2009 soit 1882.87€.

Monsieur le Maire propose de verser le rappel du supplément familial aux agents concernés en deux fois :

- sur la rémunération de décembre 2013,
- sur la rémunération de janvier 2014.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

**DELIBERATION 2013-097 : APPROBATION DE LA LEVEE DE LA DECHEANCE QUADRIENNALE POUR LE VERSEMENT DU RAPPEL DE SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT AUX AGENTS NON-TITULAIRES**

Monsieur le Maire explique qu'un rappel de supplément familial de traitement à des agents non-titulaires doit être réalisé, ce rappel étant touché par une déchéance quadriennale, Monsieur le Maire demande la levée de la déchéance quadriennale pour ce versement.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

**DELIBERATION 2013-098 : APPROBATION DU VERSEMENT DU RAPPEL DE BASE INDICIAIRE**

Monsieur le Maire expose qu'une erreur de calcul sur la base indiciaire d'un agent, depuis janvier 2006 a provoqué un manque à gagner sur la rémunération brut de ce salarié de 2 320.90 €

Monsieur le Maire rappelle que ce montant est touché par une déchéance quadriennale, le remboursement ne pouvant être réalisé au-delà du 1er janvier 2009 soit 1412.91 €.

Monsieur le Maire propose de verser le rappel de la base indiciaire à l'agent en deux fois :

- sur la rémunération de décembre 2013

- sur la rémunération de janvier 2014.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

#### **DELIBERATION 2013-099 : APPROBATION DE LA LEVEE DE LA DECHEANCE QUADRIENNALE POUR LE VERSEMENT DU RAPPEL DE BASE INDICIAIRE**

Monsieur le Maire explique qu'un rappel de base indiciaire doit être réalisé, ce rappel étant touché par une déchéance quadriennale, Monsieur le Maire demande la levée de la déchéance quadriennale pour ce versement.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

#### **DELIBERATION 2013-100 : CONVENTION GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (GRDF). TEST COMPTEUR « GASPAR »**

Monsieur le Maire explique que pour permettre aux usagers du gaz une meilleure maîtrise de leur consommation par une plus grande fiabilité au comptage, une augmentation de la fréquence des relevés de consommation sur index réels, GRDF vient de lancer l'opération « COMPTEUR GASPAR » et pour ce faire, il cherche des communes pour tester ce nouveau système.

CHIRENS s'est porté volontaire pour l'installation et l'hébergement de l'équipement de télérelevé proposé par GRDF. Pour permettre la mise en œuvre de ce test grandeur nature, il est nécessaire d'adopter la convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur proposés par GRDF, compteur « GASPAR » ci-jointe. Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention et propose au Conseil municipal de l'adopter.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

*Un débat s'engage autour de ce compteur ainsi que du compteur LINKY pour ERDF et de leurs coûts réels pour l'administré. Des précisions seront apportées au prochain conseil municipal.*

#### **DELIBERATION 2013-101 : ADOPTION DE LA CONVENTION D'UTILISATION PARKING COLLEGE ENTRE LE SISV, LE CONSEIL GENERAL, ET LA COMMUNE DE CHIRENS ET LE COLLEGE DE CHIRENS**

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait toujours été envisagé d'utiliser le parking professeurs du collège. A ce jour, compte-tenu des problèmes constatés de parking sauvage sur la rue du Martin Rey lors des manifestations sportives en dehors des périodes scolaires, il est souhaitable d'adopter une convention. Madame la Principale du collège, madame la Directrice de la maison du territoire Voironnais Chartreuse et monsieur le Président du SISV ont été informés de ces éléments et sont d'accord pour l'adoption de cette convention.

Monsieur le Maire souligne que malgré une gestion du stade intercommunal confiée au SISV, il est important que la commune CHIRENS soit également signataire.

Monsieur le Maire propose d'adopter la convention d'utilisation du parking du collège entre le SISV, le Conseil Général, la commune de CHIRENS et le collège de CHIRENS.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

**DELIBERATION 2013-102 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2012 DU SERVICE ASSAINISSEMENT DU PAYS VOIRONNAIS**

Monsieur le Maire rappelle que le rapport d'activité du service Assainissement du Pays Voironnais doit être examiné par le conseil municipal au plus tard le 31 décembre 2013. Monsieur le Maire présente le rapport d'activité pour l'exercice 2012.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de prendre acte du rapport d'activité 2012 du service Assainissement du Pays Voironnais.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

**DELIBERATION 2013-103 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2012 DU SERVICE EAU DU PAYS VOIRONNAIS**

Monsieur le Maire rappelle que le rapport d'activité du service Eau du Pays Voironnais doit être examiné par le conseil municipal au plus tard le 31 décembre 2013. Monsieur le Maire présente le rapport d'activité pour l'exercice 2012.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de prendre acte du rapport d'activité 2012 du service Eau du Pays Voironnais.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

**DELIBERATION 2013-104: APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2012 DU SERVICE ELIMINATION DES DECHETS DU PAYS VOIRONNAIS**

Monsieur le Maire rappelle que le rapport d'activité du service Elimination des déchets du Pays Voironnais doit être examiné par le conseil municipal au plus tard le 31 décembre 2013. Monsieur le Maire présente le rapport d'activité pour l'exercice 2012.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de prendre acte du rapport d'activité 2012 du service Elimination des déchets du Pays Voironnais.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Questions diverses :

1. **Projet Ecole Maternelle** : Monsieur Jacques IVOL rappelle que le 4 novembre 2013 106 propositions pour la maîtrise d'œuvre ont été réceptionnées. Le dépouillement s'est tenu le 5 novembre 2013. Le cabinet Archigram a analysé les offres. Le 19 novembre 2013 s'est tenu le jury de candidatures constitué de Monsieur le Maire, des élus et deux architectes. Trois équipes ont été retenues pour réaliser une esquisse + pour le 10 décembre 2013 L'étape suivante sera une visite sur le site par les trois cabinets retenus Après deux mois une commission technique analysera les propositions faites. Le jury délibérera le 25 février 2014 pour choisir le lauréat.
2. Ru de la Vécrière
3. Rythmes scolaires
4. Résultat Cœur du Village réunion du 8/11/2013 au Pays Voironnais
5. Périmètre Canton

La séance est levée à 23h10

Le Maire, Gilbert DOS-SANTOS